

femme, de telle façon qu'à grande distance même les travailleurs des champs reconnaissent à quel sexe appartenait le défunt.

Jadis enfin, on annonçait l'agonie d'une personne par trois coups de cloche suivis d'une pause, l'intervalle par trois fois. Ce qu'on appelait une *transe* : coutume disparue ⁽¹⁾.

En nos jours, on est infiniment plus parcimonieux de cloches qu'autrefois : que diraient nos concitoyens tolérants de leur bruit, s'ils voyaient renaître les habitudes d'autan ?

Voici une mention puisée dans les comptes du bourgmestre Noël Defaaz :

1629. Avoir payé à Martin Triquet, pour avoir sonné la cloche six semaines à long, après le trépas du fils de notre gouverneur de Franchymont, 24 florins.

Une coutume des siècles passés, qu'il convient de rappeler à ce propos, consistait à *triboler*, carillonner, les veilles et les jours de grandes fêtes. A cet effet, le sonneur ayant quatre cloches à sa disposition, et assis sur un banc élevé, tenait de chaque main une corde, tandis qu'il avait, passée à chacun de ses pieds, une corde nouée en œillet ou lacet. De ces quatre cloches formant l'accord parfait, ainsi mises en branle, il parvenait à tirer une primitive mélodie.

III.

Quelques traits de mœurs.

Déjà nous avons fait allusion à l'esprit querelleur des Spadois d'autan. A certaine époque, les disputes et les mêlées devinrent si fréquentes, et l'on jouait de la dague avec une facilité telle que le châtelain de Franchimont dut interdire le port des armes ⁽²⁾.

Le caractère agressif des habitants ne se modifia guère, et les manants du bourg ne firent que substituer aux couteaux désormais défendus, des bâtons à bout ferré, des pieux, dont ils se servaient pour vider leurs différends.

Les batailles à coups de canne étaient encore fréquentes au commencement de ce siècle, et il y a soixante-quinze à quatre-vingts ans, on citait les habitants de Jalhay comme particulièrement habiles à manier le bâton et pour s'en servir volontiers contre les gars des hameaux environnants, venant faire la cour aux filles de leur village.

Les combats singuliers où les adversaires avaient pour arme

(1) [Actuellement, en nos villages des environs de Liège, la *transe* est la première sonnerie que l'on fait dès le décès. — O. C.]

(2) « Le jour de la florée-Paske, il défûla son manteau, sous lequel il avait un marteau d'armes. » (Enquête criminelle, 1593. Archives de Spa.)

un solide gourdin se pratiquaient alors aussi couramment à Spa. Les défis suivis de provocations se vidaient par une rencontre, sans témoins. Le lieu habituel était à *l'œuvre*, au sommet d'Annette et Lubin, ou encore *d'vins les p'tils près*, à l'ombre des charmilles avoisinant le *Rond-Point*. Et plus d'un en revint estropié.

Cette propension à se rendre justice à soi-même n'excluait pourtant pas une certaine politesse chez nos habitants : fruit évident du frottement aux visiteurs étrangers. Elle persista longtemps dans les hameaux, où pas un individu du dehors n'eût passé sans qu'on *li priât l'bondjoû*. Autrefois, c'était par les formules : *Diè wade* « Dieu garde » ou *Diè l'sève* « Dieu te sève » qu'on se saluait. En agir autrement eût passé pour un grave manquement.

« Maroie fille de Stienne, accusée d'avoir invadé et agressé » ladite Jehenne, en la provoquant et mettant la main sur elle et « lui avoir tiré la barette de sa tête » (mouchoir mis en cornette), se justifie en disant que la nommée Jehenne passait irrévérencieusement devant elle et autres, sans aucunement les saluer « comme » ont de coutume toutes les jeunes filles honnêtes et de bien, de « faire chrestienement... » Un autre témoin rapporte que comme ladite Marie passait devant la femme Thomas « sains (sans) chrestienement la saluer », celle-ci dit et proféra : « Ainsi passent les *âwes* (oies) devant Visé » ⁽¹⁾.

Les archives de notre Cour de Justice nous révèlent par la bouche des témoins de curieuses observations sur le caractère de la population, de même que d'intéressants tableaux de mœurs.

Dans un interrogatoire de 1616, un individu dit textuellement : « Il est comme vulgaire à Spau que quand ils hayent (ils haïssent) » quelqu'un, que chacun faisse de même opinion, que un chacun » le doit heyr avec eux, et que leur inclination est telle. » Esprit de solidarité qui ne peut être pris tout-à-fait comme une louange...

Dans une enquête de 1610, un témoin déclare qu'audit Spa, « il » y en a beaucoup qui détractent, scandalisent, diffament et » déshonorent autrui. Ils sont à ce fort enclins et accoutumés, et » même bien aises de l'ennuye ⁽²⁾ et dommaige qui arrivent à » autrui. » Ce n'est pas là un défaut endémique à notre population, ou nous nous trompons fort.

Les registres aux plaids de la Cour de Spa renferment différents procès qui nous éclairent sur les rapports de Spadois à bobelins. Tel est celui d'un bourgeois qui, voulant faire déguerpir des étrangers

(1) Enquêtes de l'an 1606. Archiv. de Spa. Il y a ici un dicton, encore inédit.

(2) C'est le mot *annôyes* avec sa signification actuelle, qui ne correspond pas à ennui, mais à malheurs, désagréments.

logeant dans sa maison, se heurta à la coutume invoquée par ses locataires.

Le « parlier », c'est-à-dire l'avocat, s'exprimait ainsi :

« La coutume est icy à Spa, que les estrangers y usant des eaux de Spa, de faire marché par journée, sans spécifier les termes à y demeurer, sans pour cela pouvoir faire déloger personne, attendu qu'y avons depuis si longtemps entendu qu'il n'est de contraire en user autrement, en cet endroit, pour contracter. Et que toutes les uzances anciennes viennent assoupir les privilèges. Et que signamment des personnes de toutes nations estrangères se trouvent audit Spa pour y récupérer guérison corporelle, et que d'un même mouvement en les faisant déloger comme prétend l'impétrant, elles ne pourroient estre en lieu de sureté, et plusieurs gens de marque de lointains pays s'y étant trouvés en cet endroit, seroient contraints d'abandonner le lieu sans récupérer leur santé corporelle, ou aultrement loger dehors, sur les rues ⁽¹⁾ ».

* * *

Les quelques hôtels qui existaient à Spa au seizième siècle étant insuffisants pour loger les étrangers qui venaient boire les eaux, ceux-ci durent prendre gîte chez les bourgeois qui voyant dans ce commerce une source de gain se mirent en devoir d'accommoder leurs demeures aux besoins des bobelins.

De là est née cette profession de loueurs de maisons ou de « quartiers » meublés, et pourvus de tout ce qu'exige une clientèle de luxe.

Bien que les voyageurs de distinction eussent l'habitude d'amener avec eux de nombreux domestiques — ce qu'on appelle encore de nos jours, en wallon du terroir, des *sudjets* — ils avaient parfois encore besoin de serviteurs supplémentaires, et, comme cela se pratique encore, ils chargeaient les propriétaires de la maison d'engager pour la durée de leur séjour, fille ou garçon dont ils payaient les gages.

Nous voyons ainsi, dans des actes notariaux du XVII^e siècle, les bourgeois spadois faire accord avec de jeunes campagnardes des hameaux environnants « pour qu'elles viennent nettoyer les cuisines, *schurer* les pots et autres meubles ». Il est dit d'une d'elles que « après que ledit estranger s'est retiré hors de Spa, elle est rallée » chez son père pour l'assister à cueillir les grains, au besoin « pressant. »

Ces jeunes paysannes, improvisées pour la circonstance laveuses de vaisselle, étaient vite déniaisées au contact de la valetaille des étrangers, et plus d'une se transformait vite en gaillarde délurée.

(1) Signalons cette différence entre la coutume de Liège et de Spa; qu'en la première, les baux des maisons commencent traditionnellement le 24 juin, tandis qu'à Spa ces locations prennent toujours cours le 1^{er} mai. Raison pour laquelle en ce bourg le 1^{er} de ce mois s'appelle *djou dè l'bagaye* « jour du déménagement. »

La déclaration ci-après, extraite d'un protocole spadois, nous peint, avec surabondance de détails, les entreprises d'une de ces maritornes.

Le tableautin, point trop libre, est amusant par sa naïveté; et le tabellion qui se prêtait à consigner gravement cette histoire dut réprimer plus d'une fois l'envie de céder au rire folâtre.

L'an 1669, le 25^e de novembre, par devant moy notaire comparut Dame^{elle} Elisabeth Hubin épouse de Henry Remacle Duloup, qui at déclaré et attesté que Marie de Minil estante venue à leur service en 1663 au mois de janvier elle a remarqué peu après que la dite servante estoit d'une humeur trop légère, libertine et licentieuse allendrois des jeunes hommes, en sorte que la comparante et sa feue mère avaient beaucoup de peine à la corriger et la faire contenir dans les termes de la modestie et de l'honesteté. Veyante qu'elle mesprisoit leurs admonitions, la comparante et sa mère ne pouvant dissimuler semblables légeretés deshonestes et indécentes à une jeune fille, veillèrent sur ses comportements, crainte qu'elle pourroit séduire Adrian-Robert leur fils qui s'estoit résoud à prendre l'habit de St-François et avoit été reçu et admis au Chapitre tenu par les RR. PP. Capucins peu paravant. Une fois entre autre, la déclarante ayant envoyé la dite servante au moulin et voyant qu'elle s'y arrestoit trop longtemps à son ordinaire, fut contrainte d'y aller la rappeler, qui l'ayante trouvé rire et badiner avec le meusnier qui la chatouilloit et tenoit aux bras, fut obligée de la blâmer, estante retournée au logis et de la frapper, la voyante de rire et moquer de ses admonitions.

Elle (la déclarante) a attesté aussy qu'elle et sa feue mère sortante de leur estuve et allant à la cuisine, elle aperçut et surpris la dite servante s'estre approchée dudit Adrian-Robert qui estoit assis paisible auprès du feu et qu'elle touchoit et agitoit avec sa main, le genouil dudit Robert son fils, l'incitant ainsy et l'amadouante. Ladite feue mère irritée, reprit fort aigrement ladite servante, luy défendant de ainsy faire et jouer avec ledit Robert, et pour ce luy ayant donné diverses menasses, ladite servante ayant impudemment répondu qu'elle avait joué avec des plus braves que luy, et sur ce ayant effrontément demandé à sa feue mère, si elle croyoit son dit fils estre un affronteur ⁽¹⁾, elle luy répondit que non, mais elle, estre une affronteresse.

La déclarante a aussy attesté qu'une dame hollandoise et le sieur Cabelliaux ayant logez en sa maison, le valet de chambre d'icelluy lui a dit ouvertement que Marie de Minil n'estoit pas duisable, et estoit dangereuse tant pour son fils que pour les gens et autres estrangers venant loger chez elle, que pour ce, elle feroit bien de s'en faire quitte.

Marguérîte le Damhea, veuve de Hubert de Montjardin, réalliée à Denis de Goronne déclare aussy, qu'en allant aux champs et qu'en passant à côté d'une prairie partenant au père dudit Robert, en lieudit en Cheluy, elle a vu que Marie de Minil servante, étant en icelle pour y fener du foin avoit osté son corp de cotte et laissé son sein decouvert, étant toute déhabillée, sauf sa chemise et cotillon.

Dequoy la desclarante bien estonnée, aperçut que ledit Robert estant dans la même prairie, peu éloigné d'elle, s'en allait d'un autre costé, et que la servante ayant ainsy son sein decouvert, jettoit quelques morceaux de terre après luy; disant, en ce faisant, à la déclarante: Voyez, il a peur de moy, il s'enfuyt.

Par quelles et semblables actions, la déclarante a remarqué devant et

(1) Ce mot a ici, comme en wallon, le sens de suborneur, qui séduit les filles.

après que la servante rusée et cauteleuse, tesmoignoit ordinairement, une légèreté mal honnête et mal sçante, dans ses comportements; paroissant à les voir et entendre, lascives, ardants et attrayants allendroît dudit Robert, qui depuis peu estoit retourné des escolles, fort paisible et modeste, paroissant lors par tout, dans ses actions, fort honnête et pudique, peu rusé et sans malice, et lequel comme on l'assuroit estoit disposé pour aller lors, en brief, prendre l'habit de St-François; croyante, ainsi qu'elle at seu lors remarqué, que ladite servante hardie et petulante, at diverté ledit Robert de ses bons desseins, l'a débauché et fait tomber avec elle.....

Pierre Henvar, bourgeois de Spa, déclare aussy qu'en travaillant tant aux champs qu'en la grange, il at veu et remarqué souvent que Marie de Minil approchoit tousjours ledit Robert, le talonnant et l'incitant continuellement à rire, jouer, badiner avec elle, en sorte que ne le laissant en repos par ses amores et attraits, il auroit esté difficile audit Robert en sa tendre jeunesse, quoique lors fort modeste, simple et pudique de — selon nature — ne s'en esmouvoir, ou s'en depestrer, la voyant assez belle et complaisante, dans ses continuelles attaques et attraits amoureux, par lesquels (comme le déclarant eroit), elle a diverté lors, ledit Robert de ses bons et dévôts desseins, le débaucher et le faire tomber avec elle.....

IV.

Boissons et beuveries.

Il se faisait au XVI^e siècle une consommation de bière ou de cervoise bien plus considérable que de nos jours. Cela tenait à ce que la bière était à peu près la seule boisson usitée. Le café, en effet, n'était point connu encore, et l'eau-de-vie ou brandevin, eux aussi, ne furent répandus que plus tard. L'hydromel ou *mî*, aujourd'hui presque inconnu, était également en usage chez nos paysans.

Deux faits prouvent combien la bière entraînait pour une part énorme dans l'alimentation des habitants de notre communauté.

La culture du houblon, qui a totalement disparu du terroir, depuis on ne sait quand, y était pratiquée. Témoins les rapports des biens de la fin du XVI^e siècle qui renseignent plusieurs parcelles de terres portant les noms de « *l'houbire* » à la houblonnière ».

D'autre part, les impôts de consommation du XVII^e siècle mentionnent des déclarations quotidiennes de brassins faits par les manants. Il faut noter que la fabrication n'était point alors le monopole de quelques individus. Chaque ménage allait faire sa bière, comme de nos jours encore, chez nos artisans du Vieux-Spa, la ménagère porte, pour les cuire, les pains pétris dans sa *maie*, au four du boulanger, et revient avec sa fournée qui sustentera les siens pendant une quinzaine de jours.

Spa possédait vers le milieu du XVII^e siècle quatre à cinq « bras-sines ». Creppe lui-même en avait aussi deux en 1675. Une ordonnance de 1588, qui taxait les denrées, fixait le prix d'un pot de cervoise à 4 aydans; en 1595, il était de 6 aydans.

Vider à qui mieux les brocs de bière, était autrefois, pour nos aïeux, un passe temps naturel. Et ils se livraient à ce plaisir avec un parfait abandon, sans penser à mal. Témoin entre plusieurs cet exemple de bonhomie :

« En 1586, messire Léonard Uls, curé de Spa, demande à Lambert Genot s'il n'est pas vrai qu'un jour passé, ci-devant, comme on estoit en la maison dudit messire Léonard, en pleine compagnie, il fut bu une thonne de bière, par (à) condition que le premier de ladite compagnie qui se marieroit, seroit tenu de payer ladite thonne de bière, et ce entelle sorte arrêté, disoit que ledit Lambert Genot a été le premier marié » (1).

Cette habitude de boire devint tellement invétérée que le gouverneur du marquisat dut chercher à la réfréner par des ordonnances. Un peu moins d'un siècle après, nous voyons par un de ces édits combien on s'y adonnait et à quel point. — conséquence naturelle — les mœurs s'étaient relâchées.

Voici deux articles extraits d'un « deffense » promulguée par le souverain officier de Franchimont, en 1670 :

« 1^o Que personne n'ayt à demeurer à boire et gourmander es tavernes, après les 9 heures du soir, ni pendant les offices divins, et mesme que les hostellains ne leur ayent à tirer à boire en dits temps, à peine de 3 florins d'or. »

« Item, que l'on ne se présume de, après neuf heures du soir, soustenir dans des maisons et *sises* (2) particulières, les jeunes hommes qui ordinairement s'attrouppent, et se retirent hors heures, dans des maisons particulières notamment où il y a des filles qui font estat et mestier de les soustenir (les veillées) comme dans des *sises* publiques et desbauches, là où il se commet des grandes insolences et meschancetez, le tout à peine pour chasque fois de 3 florins d'or, tant pour les dits *siseurs* que filles et maîtres ou dames et familles qui les soustiendront. »

Déjà à la fin du XVII^e siècle, notre bourg avait une réputation déplorable sous le rapport des mœurs. Témoin cette remarque finale d'une enquête de 1690, où il est dit « qu'il se commit grand scandale par la putasserie à Spa ». Dans l'enquête en question, un témoin racontait en termes pittoresques « qu'en retournant d'avoir esté » sonner la coupe-oreille (3), par un dimanche, il avait vu un homme « al copette d'une fille ou femme qui avait l'accent d'une Tiexhe », c'est-à-dire d'une flamande.

A ce propos disons que les *vinâves* et rues du bourg n'étaient pas encore éclairés. Ce ne fut que vers 1720 qu'on y vit les lanternes

(1) Archives de Spa.

(2) *Sises* « veillées » s'employait donc aussi pour le lieu où se tenait régulièrement une veillée.

(3) « Coupe-oreille » en wallon *côparèye*, grosse cloche qui servait à sonner le couvre-feu. Le poète wallon SIMONON a célébré dans une pièce célèbre le souvenir de la cloche de même nom de l'antique cathédrale de St-Lambert; SIMONON l'appelle *li côparèye*, le mot s'étant corrompu.

publiques. Il n'y avait pas non plus de rondes de nuit. Le couvre-feu ou cloche du soir qui rappelait aux manants l'obligation de regagner le foyer domestique a cessé de se faire entendre il y a une quinzaine d'années. Cette sonnerie de 9 heures du soir disparut en même temps que celle de 6 heures du matin. Seule, celle de midi, sonnée à la paroisse, à toute volée, après les 9 coups de l'Angelus, a été maintenue jusqu'aujourd'hui.

La manie de vider les brocs à la ronde et à tout propos, dans les réunions, dans les conciliabules, fut la caractéristique d'une époque.

Les magistrats prêchaient d'exemple. Discutaient-ils les intérêts de la communauté? Le bourgmestre rendait-il ses comptes? Faisait-il un marché avec un entrepreneur? Vaquait-on à la désignation des coupes de bois ou des cantons de sartage? Il fallait vider chopines.

Les états de débours des « *exposita* » (sommes avancées) fourmillent de mentions analogues à celles-ci :

1653, 10 avril. Pour 20 patars de bière beue en faisant le mesuraige des murailles du bourg.

1687, 29 août. Pour une *jusse* de bière que l'on at venu quérir de la halle pour les bourgmestres, 8 patars.

1687, 12 décembre. On a beu sur la halle 6 pots de bière à 3 1/2 patars le pot.

1688, 8 janvier. On at encor bu sur la halle 6 pots, 1 livre, 1 pat. Le 17. On a eu 5 pots, 17 1/2 patars. Le 31. On a eu 5 pots, 21 patars. Le 14 février. 8 pots de bière toujours pour les messieurs sur la halle, 2 liv. 8 patars.

Le 4 mars. 9 pots, 1 livre 11 1/2 patars, etc., etc.

Exceptionnellement, ces *Messieurs* se payaient le luxe du vin.

De l'an 1660, le 21 août, payé à la fille Jean le Dagly pour deux bouteilles de vin qu'on a bues sur la Halle, à 30 patars chacune.

1672. Item deux bouteilles de vin que nous avons rapportées de Verviers et qui ont été bues chez le greffier, présente toute la cour.

On ne se bornait pas à boire, quelquefois les mayeurs et conseillers faisaient venir de quoi se restaurer. Nous trouvons ainsi dans les comptes des mentions telles que celles-ci :

Le 17 septembre 1653. Délivré des saussiss (*sic*) pour 21 patars et des *miches* pour 7 patars 1/2, présents la justice, en la maison d'Alexandre Storheau, étant ensemble lorsque Robert de Sclessin rendit ses comptes.

Du 15 février 1656. J'ai rendu mes comptes, présents la justice et mon confrère Quellin Counet. J'ai délivré 20 pots de bière à 3 patars 1/2 le pot, 6 *miches* à 3 patars 1/2 et 3 harens à 7 patars.

Le 27 juillet — qui dans l'ancien régime était le jour du renouvellement de la magistrature — le bourgmestre offrait à la Cour de Justice un diner arrosé de force pots de bière et de vin. Non seulement on buvait lors de l'élection du nouveau bourgmestre, mais encore quand il prêtait serment. Celle du 27 juillet 1666 coûta 170 florins.

L'habitude de traiter les affaires entre les verres et les pots était telle qu'à ces dates (1655), l'on voit des plaintes s'élever « à raison des beuveries qui se faisaient chez les bourgmestres et échevins de Spa. »

Elles furent vaines et comme auparavant on continua à boire. Ces coutumes indéracinables se sont perpétuées du reste jusqu'à nos jours, pour certains cas. Tel est celui de la mise en hausse publique des coupes de bois, et où le feu des enchères est animé par de nombreuses libations. La scène a lieu d'ordinaire en plein air et il n'est pas rare de voir les adjudicataires, les gardes forestiers, le crieur, le clerc et jusqu'au notaire, tous allumés par les « tournées », rentrer titubants au logis.

V.

Le vêtement ou costume.

On ne pourrait guère écrire, en aucune région du pays de Liège, un chapitre sur le costume villageois sans parler du *sarot*. Ce « sarrau », blouse courte en toile bleue, est en effet un vêtement en quelque sorte national et dont l'usage, qui n'est du reste pas encore tout-à-fait aboli, est constaté déjà par de très anciens annalistes.

JEAN de STAVELOT (1388-1449) cite déjà le *sarot* dans sa chronique, à propos de l'assassinat de Lambert Datin en 1436 : « Et de là » fut-ilh [maître Lambert Datin] ameneis sour les champs et fut » asseneis sor l'bure sor le voie qui tent de Bernalmont à Boxtea » [Bouxhtay, à Vottem]. Chi bure et appeleis le gurgule. Chi bure » n'estoit nient grandement parfond; par qu'en la ilh regardoient » dedens cheli bure, ilhs veioient al fond unc homme qui gisoit là » mors, et avoit muchiet [revêtu, liég. *moussi*] un blanc sarot... » (1).

Au commencement du XVII^e siècle, le *sarot* était encore d'un usage général, même chez les bons bourgeois. En témoigne un règlement du Bon Métier des Meuniers de Liège, datant de décembre 1603, relatif à la Procession fondée par Erard de la Marck pour célébrer le jour de la translation de St-Lambert; ce règlement porte : « Semblablement de chacun moulin le maitre et en cas que ce soit » quelque femme veuve son fils, ou bien son serviteur le principal, » deverat ensuivre cette procession suivant l'ordonnance d'icelle en » habit honeste avec manteau et point sarot, sacque, ny aucune » arme prohibée » (2).

(1) *Chronique de Jean de Stavelot*, publiée par AD. BORNET, 1861, p. 323.

(2) *Chartes et privilèges de la ville, cité et banlieue de Liège*, 1730. Tome I (Bon Métier des Meuniers), pp. 103 et 104.

La disparition du *sârot* est un fait à constater. Il suffit pour se convaincre de la déchéance rapide qui s'est faite de ce vêtement, de comparer ce qui existait il y a cinquante ans et ce qu'on voit de nos jours dans la rue. Assistez le dimanche, à la sortie de la messe, c'est à peine si vous compterez un ou deux individus revêtus encore du *sârot*. Il est tombé en complet discrédit et le vocable de *sâroti* (porteur de *sârot*) s'il n'équivaut pas à une injure, emporte tout au moins une idée de mépris.

« La blouse, dit lady MORGAN, qui forma jadis un des articles de la toilette de nos souverains nationaux, n'est plus portée depuis le seizième siècle que par les paysans, ou, comme le moins embarrassant des négligés du matin, par les jeunes gens de la banque ou du commerce, les artistes et les artisans, dans leurs bureaux, leurs magasins ou leurs ateliers. C'est dans ce costume que la révolution les a trouvés quand les cloches appelaient les citoyens aux armes, et tels qu'ils étaient armés de tout ce qui leur tombait sous les mains, ils coururent au combat : dans les mains du brave toute espèce d'arme est terrible ; et la blouse devint dès ce moment l'uniforme de notre garde bourgeoise (1). »

L'on sait qu'en effet les gardes-civiques des premières années, n'avaient d'autre uniforme que la blouse.

Le bonnet bleu, ou casque-à-mèche, complétait autrefois ce costume (ce n'est que postérieurement qu'on porta la casquette) ; il me souvient très bien avoir vu des ouvriers coiffés du bonnet bleu, relégué après coup au rang de coiffure de nuit pour les bourgeois ; il était alors en coton bleu.

Enfin le bourgeois aisé comme le paysan portait l'*cou d'chasse* « le cul (haut)-de-chausse », la culotte à *r'clappe*, « à pont-le-vis ». Il était généralement en drap noir, ou en velours pour le dimanche. Sur les souliers, des boucles d'argent.

(A suivre).

ALBIN BODY,

Archiviste de la ville, Spa.

(1) *La Princesse*, par Lady MORGAN. Bruxelles, Meline, 1835, t. II, p. 120.



LA LITTÉRATURE ET LE FOLKLORE

I

WALLONIA me demande la part qui revient à la tradition wallonne dans mes deux livres : *Mes Tonnelles* et *L'Histoire mirifique de Saint-Dodon*. (1)

Je me considère comme trop redevable envers le folklore pour ne pas m'exécuter. Je voudrais même faire mieux dans l'intérêt de la revue. Qu'il me serait doux de chasser mes bottes de sept lieues, de prendre mon bâton ferré et d'aller faire un tour au pays, rafraîchir mes souvenirs et dégager davantage le fond de contes et de légendes de la fantaisie que j'ai pu y ajouter.

Je descendrais à Landelies et j'irais à Thuin après m'être arrêté à l'abbaye d'Aulne et à Beaudribus, pour demander au vieux curé une bouteille de bourgogne et quelques histoires de moines, je passerais par Lobbes visiter Saint-Dodon et Sainte-Brigide et je continuerais par Fontaine-Valmont, La Buissière, Merbes-le-Château pour arriver au manoir de Solre, qui date de l'époque romane, et où fut murée une dame galante. Longeant la Thure, je traverserais les ruines du couvent des Dames Blanches, je longerais les murs de la ferme qui fut autrefois le monastère des Carmes de Grand-Pré à Hantes-Wihéries, j'irais revoir le pont romain jeté sur la Hante, à Montignies-Saint-Christophe, je n'oublierais point Bersillies-l'Abbaye — presque un coin d'Ardenne — avant d'arriver à Beaumont si riche en souvenirs et j'irais, j'irais passant par Chimay jusqu'à l'admirable vallée de l'Eau-Noire, pour vous raconter les exploits des jeunes hommes de là-bas lors du tirage au sort. Mais vous les connaissez certainement déjà : Ils se rendent la nuit à la chapelle du Presgaux, attachent des cordes au corps du Christ, l'arrachent de sa croix et vont le battre dans la campagne pour le forcer à leur donner un bon numéro au tirage au sort (2).

(1) [*Mes Tonnelles*, un vol. in-12. Épuisé. Une nouvelle édition est en préparation. — *Histoire mirifique de Saint-Dodon*, 1 vol. in-18. Ollendorff, éd. Paris 1899. Prix 3 fr. 50. — O. C.]

(2) [Voir un usage analogue, dans *Wallonia*, t. I, p. 31. — O. C.]

Où, je voudrais aller saisir au vol la tradition ailée qui palpite sur les bouches des grand'mères.

Je voudrais aussi, sous la lépre verte qui les ronge, lire sur les croix de pierre, le long des routes, l'épithète de ceux qui moururent noyés ou tués et dont le drame se perpétue, toujours plus mystérieux, à travers le temps.

Mais il ne s'agit pas hélas de cela. D'ailleurs les vieilles gens en qui j'ai senti souvent chanter l'âme de mon pays ne sont plus pour la plupart : mon grand-père, mon père, mon cousin *Châte à pommes*, Hyacinthe, Victoire et *Mutjette* la sorcière. Tantine vit toujours, mais elle est à l'hospice : il ne reste plus guère que Florimond du Vert-Gazon. Les plus jeunes ont retenu bien peu de choses : la vie moderne et son agitation fiévreuse les ont fait rompre trop brusquement avec le passé. Ce que les vieux racontaient avec amour et qui formait tout leur patrimoine poétique, les jeunes n'en ont cure. Il y a un divorce momentané entre la race et son âme ancestrale. Ne l'avons-nous point tous ressenti ? N'avons-nous point fait nous-mêmes de grands voyages avant de retrouver notre coin de terre, d'en reprendre possession et d'être repris par lui ?

En ai-je connu de vieilles histoires ! Je les entendis en de lointaines soirées d'hiver dans la chambre bien close, racontées par l'ancêtre au visage voilé par la fumée bleue d'une longue pipe allemande armoriée d'un aigle bicéphale. Ces histoires, elles sont inaltérablement liées à mon enfance qu'elles emplirent de charmes, d'effrois, de conjectures, de rêveries bizarres. Je les entendis encore, rêvant chaque fois à des détails inaperçus, au mystère qui les enveloppait, aux causes, à leur fatalité...

Puis, avide d'inconnu, attiré par les brillants mensonges du monde, elles m'impatientèrent les vieilles histoires. Je n'écoutais plus l'ancêtre qui, la tête perdue dans un nuage de fumée bleue, les racontait de la même voix, avec bonheur, croyant qu'il me le disait pour la première fois. Souvent même, l'ennui m'arracha d'amères paroles, mais lui, perdu dans ses souvenirs, ne semblait pas en percevoir le sens. Injuste, souvent, je me départis du respect dû aux vieillards.

Longtemps je me suis enfui, longtemps j'ai poursuivi mes chimères croyant qu'aucun lien ne me retenait au passé. Mais enfin je suis revenu aux vieilles histoires que je connaissais par cœur en leurs moindres termes, ainsi que les inflexions de la voix qui les racontait dans la fumée bleue d'une pipe allemande armoriée d'un aigle bicéphale.

Maintenant j'aimerais les entendre encore et vers elles vont mes

pensées avec mon cœur, cherchant à pénétrer leur sens parfois obscur, leur sens d'éternité dont mon âme est imprégnée. Je les aime aussi pour ce qu'elles me rappellent, pour tout ce qu'elles me rappellent, pour tout ce qu'elles furent pour les miens dont elles formèrent la conscience. Mais la voix qui les racontait s'est éteinte. L'ancêtre a fermé les yeux et la coupe du roi de Thulé a disparu dans le flot.

Les vieilles histoires se sont longtemps souvenues de ce que je les avais dédaignées. Elles se sont voilées et ce que j'en sais encore me fait regretter vivement ce que je ne sais plus. Je ne me console pas de ce qui s'en est allé.

Comme nous-mêmes nos compatriotes connaîtront un jour leurs biens : *Fortunatos sua si bona norint*, ils apprécieront leurs trésors et l'expérience aura servi à les attacher plus fortement à leur terre.

L'éclipse n'en est pas moins regrettable, car elle aura causé la perte d'innombrables joyaux. Sans l'enthousiasme de quelques folkloristes passionnés, que nous resterait-il des histoires de nos grand'mères qui ont connu l'ancien régime, la révolution, les invasions ?

II

Tcheu-tcheure. — « Comment Tcheu-tcheure mourut de maledort et comment fut le *mourdreux* connu par la révélation miraculeuse d'un bâton de cornouiller » — est la reproduction exacte d'une histoire qui s'est passée vers le milieu de ce siècle. Je n'ai rien inventé, je n'ai fait qu'arranger.

Un an après le crime on trouva, à l'endroit où il s'était accompli, un bâton de cornouiller taché de sang. Il était tout pareil à celui de Pierre du Contoir et fit condamner celui-ci. Cependant il avait brisé le sien à l'écluse du Trou d'Aulne et en avait jeté les morceaux dans la Sambre!...

Les moindres détails de ce conte me viennent de vieilles gens : une armée russe qui pénètre dans Thuin une nuit d'hiver et qui se couche dans la neige pour ne pas éveiller et effrayer les habitants. Le sot Bebert qui ne fait plus ses dévotions au nouveau Saint-Roch, parce qu'il ne peut pas honorer un saint qu'il a connu cerisier, etc.

Le sujet des *Petites Notre-Dames* est également tiré du Folklore. Les vieilles gens de Thuin racontaient qu'à une époque de l'année on conduisait en procession la Vierge de la Vaux faire visite à celle de la Piraille. On s'en abstint une fois à cause de la tempête. Le lendemain, le clerc de la Vaux vit sur les dalles de l'église les

traces des pas de la Sainte-Vierge qui avait voulu malgré tout aller voir sa sœur de la Piraille! Sentiment d'une exquise délicatesse.

La Sorcière de Piéton vient du folklore des joueurs de balle. Les joueurs de Piéton se servaient autrefois de la poule noire pour terroriser leurs adversaires, lorsqu'ils se voyaient sur le point de perdre ⁽¹⁾.

Et le diable chez *Tace Nicole*, la maison ensorcelée, les enfants qui reçoivent des taloches dans l'ombre et le petit diable rouge qui vient boire au chaudron à la *caboulée*, est-ce que tout cela ne vient pas directement de la tradition?

Pour le *Lutteur* aussi, je me suis imprégné d'anciennes coutumes. J'y ai raconté notamment le « perchage » que l'on pratiquait à Ragnies il n'y a pas si longtemps encore ⁽²⁾.

Enfin mon *abbé du Potie* qui décroche son violon lorsque sa femme veut aller se noyer et la suit en jouant :

Eme feumme qui va s' noyi

et puis

Eme feumme s'a ravisé (s'est ravisée)

est tiré, lui aussi, des récits oraux de mon pays.

Je crois inutile de les signaler davantage aux lecteurs de *Wallonia*, qui doivent en connaître une bonne partie tout au moins. Grâce à mon ami M. Jules LEMOINE, ce qui reste de poésie populaire

(1) ... « Au moment où Thuin [c'est-à-dire les joueurs venus de Thuin] allait gagner la partie [contre les joueurs de Piéton] une poule noire, jetée sur la place, l'avait traversée en courant et en battant des ailes. A cette vue, tous les houleux de Piéton s'étaient mis à crier : « C'est la sorcière de Piéton ! » Les Thudiniens en avaient perdu la tête. Ils ne savaient plus chasser les balles, ils frappaient à côté, les voyant double ou ne les voyant plus. Lorsque la maladresse des autres rétablissait la chance en leur faveur, la poule noire reparaisait et les cris recommençaient de plus belle : « C'est la sorcière de Piéton ! C'est la sorcière de Piéton ! » Ceux de Thuin ne tardèrent pas à être complètement affolés. Ils faisaient des écoles qui déterminaient de formidables huées dans l'assistance. Enfin des novices eussent eu raison d'eux avec la plus extrême facilité. Ils perdirent honteusement, poursuivis par les cris de : « C'est la sorcière de Piéton, c'est la sorcière de Piéton » prirent à peine le temps d'endosser leur blouse, s'enfuirent et rentrèrent clandestinement à Thuin, accablés par cette défaite sans précédent dans les annales du jeu de balle. » — *Mes Tonnelles*, p. 83.

(2) ... Mais vers la brume, quand Arsène prit la venelle qui mène au bout du village près de la chapelle aux trois hêtres où il devait traverser la grand'route, il fut « perché » selon la coutume de certains villages de chez nous. On « perche » ceux qui viennent d'autres bourgs courtiser les filles du village, ceux qui veulent prendre à d'autres leurs amoureuses, comme on « corne » les cocus, les femmes qui trompent leurs maris et les amants d'icelles, selon la sympathie ou l'antipathie populaire pour l'un ou pour l'autre, le trompant ou le trompé. Le « perchage » consiste, pour celui qui en est l'objet, à recevoir par dessus les murs et les haies, des perches à haricots ou des balivaux de fagots sur la tête, le dos, les reins. Cette fois Arsène ne pouvait lutter contre ses ennemis invisibles. Il savait d'ailleurs qu'il y eût perdu ses peines. Aussi, il hâta le pas et lorsqu'il arriva en pleine campagne, il sentit son corps fort endolori. Il entra chez lui trop fourbu pour aller à la messe de minuit... » — *Mes Tonnelles*, pp. 136 et 137.

dans le côté occidental de l'Entre-Sambre-et-Meuse nous sera conservé. Souvent j'ai lu dans *Wallonia*, ou dans la *Gazette de Charleroi*, des fabliaux que je cherchais depuis longtemps et qu'il avait su retrouver. Il ne faut pas oublier non plus que c'est lui qui a reconstitué et publié l'œuvre éparse d'un de nos plus savoureux fabulistes et chansonniers wallons : Horace Piérard ⁽¹⁾.

III

Si je m'en suis tenu uniquement à la tradition parlée dans *Mes Tonnelles*, il n'en a pas été de même pour l'*Histoire mirifique de Saint-Dodon*, où j'ai usé de la tradition écrite autant que de l'autre, et l'on sait toute l'encre que cela fit couler.

Saint-Dodon a sa pierre tombale dans la crypte de l'église romane de Lobbes. Les gens qui souffrent de rhumatismes vont se frotter la partie charnue du dos contre son gros orteil tout luisant... Et il les guérit. Comme les Bollandistes donnent peu de renseignements sur son compte, j'ai reconstitué son histoire mirifique par le folklore de mon pays et j'ai cherché l'âme wallonne partout où j'ai trouvé quelque une de ses manifestations.

J'ai publié dans le *Soir* la longue liste de mes sources. J'aurais bien ajouté encore quelques explications, mais pouvais-je demander davantage à un journal qui avait déjà poussé la munificence jusqu'à parler une dizaine de fois de mon livre? C'eût été abuser de sa bienveillance et de l'intérêt qu'il me porte.

Je ne reparlerai point des ouvrages que j'ai cités : *Détices du pays de Liège*, *Annales de Lobbes*, *d'Aulne*, etc. Il est préférable que je vous dise quelques anecdotes de mon livre qui me viennent de la tradition orale, exclusivement :

L'histoire du bandit qui s'est enivré dans l'église de Saint-Théodard et qui sonne au feu parce qu'il brûle intérieurement; ainsi que sa pendaison. On lui offre sa grâce s'il veut épouser une femme qu'on lui désigne. Il la dévisage et dit :

Fin nez, long menton, tennes lèpes
Pendez, pendez, monsieur le curé... ⁽²⁾

Le capucin désigné par des poux à la dignité de prier, était raconté par les bons vivants morts il y a quelques années, ceux qui

(1) *Horace Piérard, fabuliste et chansonnier wallon*. Henry-Quinet, éd. Charleroi 1892. Épuisé (avait été tiré à 50 exempl. sur Hollande, numérotés.)

(2) [C'est le rappel d'un proverbe wallon qui est de physiognomonie courante. Il se dit à Liège en distique : *Long minton, fennès leppes et bétchou nez, Vêl mir di s' pinde qui di s' marier*. « Long menton, fines lèvres et pointu nez, Vaut mieux de se pendre que de se marier, » sous-entendu : « à femme ainsi faite »; ces trois signes indiquent aux yeux du peuple : avarice, méchanceté et colère. — O. C.]

avaient encore connu à Thuin les religieux de l'ordre de Saint-François. (1)

J'ai reproduit aussi, telles qu'on les raconte à Solre-sur-Sambre et à Hautes-Wihéries, les invectives échangées entre les cloches du couvent des Dames-Blanches de la Thure et celles des Carmes de Grandpré. Après que le souterrain qui reliait les deux monastères eut été barré, les cloches de la Thure, moqueuses, provocantes disaient :

Nous n'buons ni, nous autes
Nous n'buons ni, nous autes

et celles de Grandpré répondaient :

Vous astez des ribaudes,
Vous buvez comme les autes,
Ribaudes, ribaudes (2).

Il m'est arrivé aussi de compléter certains fabliaux que j'avais entendu raconter, en recourant aux vieux conteurs, les ancêtres de nos folkloristes actuels. C'est pour cela que BANDELLO me doit un tel regain de gloire. Les novellistes de la Renaissance ont consigné tout ce qui courait par les routes, de château en château, de moutier en moutier, de chaumière en mesure, de trouvères et de romanciers. Poésie populaire, primitive, pleine de saveur vers laquelle on revient toujours et à laquelle les littératures anémiées, épuisées, demandent un sang frais et toujours jeune.

Je n'en finirais pas de citer dans le détail tous les épisodes de mon livre qui correspondent à nos récits wallons; il me faudrait plus de place pour démonter mon mannequin, comme on l'a appelé.

Il y a encore beaucoup de farces, qu'après boire et tout en

(1) « ... Poursuivant son dessein, Dodon s'en fut chercher de gros poux dans un hameau loqueteux de la ville, à la maladrerie, des poux de barbe qui, écrasés, ont la forme pentagonale d'une constellation. Les ayant enfermés dans une petite boîte de fer, il revint au couvent et reparut parmi les frères anxieux. Il déposa la vermine au milieu de la grossière table ronde sur laquelle les religieux prenaient d'habitude leurs frustes repas. Il ordonna aux capucins de s'agenouiller, puis de poser le menton sur la table et d'y étaler leurs longues barbes. Les parasites, d'abord étonnés de se trouver dans un endroit aussi insolite, se mirent à gigoter après être sortis de leur prison. Puis ils parurent s'orienter et, comme guidés par l'odeur, ainsi que des chiens de chasse, ils se dirigèrent, sans plus d'hésitations vers les poils roussâtres de l'un des petits frères. Ils entrèrent dans ce buisson que jamais peigne n'avait exploré et disparurent, heureux sans doute d'avoir retrouvé une patrie. Dodon, les yeux brillants, se précipita vers lui, le releva et l'embrassa avec transport. Puis il commanda aux capucins de se soumettre à lui, au nom de la sainte obéissance... Il remercia le Seigneur d'avoir fait connaître sa volonté par de si petites bêtes... Et tous tombèrent à genoux, rendant grâce... etc. » — *Histoire miraculeuse de Saint-Dodon*, pp. 208 et 209.

(2) [Sur l'interprétation du chant des cloches, voir *Wallonia* t. I, pp. 140 et 218. — O. C.]

continuant à boire, on met sur le compte de Saint-Dodon dans la Thudinie. On ne prête qu'aux riches. Je ne les raconterai point parce que l'on m'a déjà accusé de chercher de faciles succès de gaudriole. Loin de moi cette idée, mais loin de moi aussi de farder d'une pudibonderie fausse les joyeux vivants, les plantureux gars de Wallonie dont la verve malicieuse ne va jamais sans une pointe de salacité. Le Wallon ne sera jamais puritain et la langue de Rabelais lui sied mieux que celle de Port-Royal-des-Champs. Tant pis pour ceux qui s'en effarouchent, c'est qu'ils n'ont point notre estomac et notre gosier.

Le folklore gastronomique m'a aussi tenté. Saint-Dodon a mangé des couques de Dinant, des macarons de Beaumont, de la tarte au fromage de Mons, de la tarte à l'*adjote* de Nivelles, dont M. WILLAME a publié la recette ici même (1).

Mais ce chapitre n'est pas aussi complet que je le souhaite maintenant. J'ai oublié de parler notamment de la « couque des âmes » qui ressemble à la bouquette de Noël; chaque couque que l'on mange est une âme sauvée, je crois, du Purgatoire (2). Dodon et son copain le peintre en avaient englouti une quantité considérable pour sauver tous les amis qu'ils avaient enterrés et qui avaient quelques peccadilles à se reprocher, comme d'avoir trop bu, par exemple.

Le peintre, travaillé par des renards, dut rendre une bonne partie des couques absorbées, Dodon l'imita pour diminuer le poids qu'il avait sur la poitrine. Il eut été intéressant de savoir si les âmes représentées par ces couques n'étaient pas, par le fait même, rentrées dans le Purgatoire qu'elles avaient un moment quitté. J'aurais essayé de fixer ce point d'exégèse.

Mais voilà, je n'ai pas eu la patience de laisser mûrir l'œuvre comme il aurait convenu, et la perfection n'est pas de ce monde. Je m'en console donc aisément; et pour mon paradis de bombance je me contente de celui que j'ai emprunté à la savoureuse chanson tournaisienne de *Sainte-Catherine* :

Sainte-Catherine elle est toudi là
Qu'elle s'exerce à danser la polka.

Rendons aux *choncq-clotiers* ce qui est de Tournay, et non pas à Armand Sylvestre comme on l'a fait (3).

(1) Tome I, p. 27.

(2) [En effet. La « couque des âmes » est une sorte de crêpe que l'on mange le jour des Trépassés ou de la Commémoration des morts. L'usage des *zieltjenskoeken* est également connu en pays flamand. Cf. REINSBERG, *Calendrier belge*, t. II p. 239. — O. C.]

(3) [Ce distique pittoresque est en effet le refrain sur lequel dansent les fillettes le jour de Sainte-Catherine, leur patronne. — O. C.]

Je n'ai pas non plus oublié *Dieu de Nivelles, et fis de s'ère*, ni *Dieu Godinette, de Namur*, qui ne parle jamais de rentrer tant qu'il y a de la bière au pot.

Mon livre a suscité des colères dont la violence a étonné. Je ne veux voir que le résultat de l'acharnement de mes adversaires. Ils ont déterminé, à mon égard, des sympathies qui me sont précieuses. Les Wallons ont reconnu un des leurs. Je leur en exprime toute ma gratitude et ma joie.

IV

Je n'ai tant parlé de mes deux livres que pour montrer tout le parti, qu'à mon avis, un écrivain peut tirer de cette véritable science qu'est devenu le Folklore et aussi de la Renaissance de la poésie populaire en Wallonie.

Je sais bien que ce n'est pas l'avis de la plupart de nos jeunes auteurs qui y voient une concurrence et qui craignent, d'autre part, que cela diminue chez nos populations la connaissance de la langue française.

C'est là une double erreur.

On nous parle sans cesse d'une littérature nationale de langue française, mais nous ne voyons pas toujours bien la différence qui peut exister entre nos prosateurs et poètes et ceux de France, à part l'incorrection du langage.

Pour que cette littérature devint nationale, il faudrait que nos écrivains lassent au peuple qui seul est la nation. C'est de lui seul que dépend la nationalité d'une littérature et non du hasard qui a fait naître un auteur à Ypres ou à Namur plutôt qu'à Maubeuge ou à Saint-Omer.

C'est par la seule étude des traditions populaires que l'on peut reconnaître ce qui est propre à une nation ou ce qu'elle possède en commun avec les autres nations.

Pour intéresser le peuple il faut exprimer son âme et ce n'est qu'en fouillant ses mœurs, ses coutumes et son génie poétique que que l'on y parviendra.

Il ne suffit pas de placer une action quelconque dans un village d'une de nos provinces pour que nous reconnaissons notre pays et notre race, il ne suffit pas que l'on mette « Mœurs wallonnes » en sous-titre pour que nous croyions l'auteur sur parole. Il ne suffit plus de saupoudrer ses pages de quelques mots de patois. La « couleur locale » a fait son temps, le poncif est usé jusqu'à la corde. Aussi les wallonades couleur d'orgeat ne sont-elles plus prises au sérieux par personne.

Il faut qu'on nous montre notre âme dans le temps, il faut qu'on nous serve du pain fait avec le froment qui a poussé sur nos terres. Les grains d'Amérique en littérature ne nous donneront pas une personnalité nationale. Si nos écrivains ne manifestent pas cette personnalité, leurs titres à l'intérêt de leurs compatriotes ne seront pas autres que ceux des écrivains français dont ils sont les disciples.

Il nous faut sentir notre terre, reconnaître nos ruraux, entendre la voix de notre sang.

Les écrivains d'expression française ont en général un certain dédain pour la littérature wallonne. Il ne la connaissent pas ou la connaissent mal et s'entêtent dans leur ignorance.

La littérature wallonne a sa tradition qui remonte bien antérieurement aux trouvères de la cour de Bourgogne. Longtemps avant le Téméraire, Liège fut un foyer de poésie. Quant aux fabliaux, facéties, farces, moralités, qui se transmettaient oralement lorsque nos folkloristes n'étaient pas encore là pour les recueillir, ils sont d'une richesse incomparable. Cette poésie est restée fraîche et simple. Elle ignore la vanité, elle n'a guère connu d'autre cour que celle des miracles et son humilité en rend le charme plus délicieusement intime.

C'est par elle, j'en suis persuadé, que nous aurons une littérature nationale quand nos auteurs n'auront plus leurs regards exclusivement tournés du côté de l'étranger.

Tandis que notre littérature d'expression française s'imprègne de pessimisme, de tristesse morbide, de névrose, tandis que sous prétexte de rénovation d'art antique elle exalte parfois des passions contre nature, la littérature wallonne est toute pleine de la gaieté, de la santé de notre race, de sa force et de son enthousiasme.

V

Les écrivains qui se sont inspirés des traditions de leur terre ont fait œuvre durable, ils n'ont point dessiné quelques arabesques sur le sable. Il suffit d'en citer quelques-uns. Ce vieux chouan de BARBEY D'AUREVILLY se plaisait à dire qu'il était plus Normand que Français — fière parole dont il sut toujours se souvenir dans ses livres. Il fouilla le fond de superstitions et de légendes de cet héroïque Cotentin, il en tira le décor de ses drames et leur atmosphère même. Il dédaigna l'observation directe qui n'atteint que l'épiderme. Il visait plus loin.

N'est-ce pas aussi en se grisant de souvenirs, de poésie populaire, de coutumes et de tradition, que l'adorable GÉRARD DE NERVAL composa ce pur chef-d'œuvre dont le sujet pourtant tiendrait en cinq lignes : *Sylvie*.

Et PAUL ARENE tout parfumé de thym et de lavande !

Il ne faut citer ici que des Français, car dans aucun autre pays on ne vit les écrivains négliger aussi longtemps l'inspiration populaire.

Les plus grands poètes allemands ont brodé sur le canevas des vieilles légendes et le plus grand poète anglais du siècle, SWINBURNE, esprit qui s'éleva si haut qu'on eut quelquefois de la peine à suivre son envol, ne dédaigna point cette source de jeunesse.

Voici ce qu'il fit de la chanson que tous les lecteurs de *Wallonia* connaissent :

A la première ville, son amant l'habille tout en satin blanc,
A la deuxième ville, son amant l'habille tout d'or et d'argent,
A la troisième ville, son amant l'habille tout en diamant,
Elle était si belle qu'on la croyait reine dans le régiment (1).

On me pardonnera les maladresses de traduction :

MAY JANET.

« Debout, debout, May Janet, et viens en guerre avec moi. » Il l'a prise des deux mains, son visage contre la mer.

Qui sème le rouge récoltera le blanc, — qui sème le blanc et le rouge — avant que votre visage et celui de ma fille — se rencontrent dans un lit de nocces.

La monnaie d'or poussera dans un champ d'or. — le blé vert dans la verte mer — et le fruit rouge poussera dans la rose rouge — avant que votre fruit pousse en elle.

« Mais je l'aurai sur terre, dit-il, — ou je l'aurai sur mer, — je l'aurai par la forte trahison — et aucune grâce ne viendra avec moi. »

Son père l'a prise des deux mains, — lui a arraché sa robe, — a ôté le corsage autour de son cor s — et l'a jetée dans l'eau de la mer.

Le capitaine l'a tirée par les deux flancs — hors de la mer verte; — « Debout toi, May Janet, — et viens en guerre avec moi. »

La première ville qu'ils rencontrent, — une chambre nuptiale s'y trouve; — il l'a revêtue de soie — et ceinte d'ambre.

La seconde ville qu'ils rencontrent, — les garçons d'honneur festoyent coude à coude, — il l'a revêtue d'argent, — majestueuse à voir.

La troisième ville qu'ils rencontrent, — les filles d'honneur ont des robes d'or; — il l'a revêtue de pourpre — riche à voir.

La dernière ville qu'ils rencontrent il l'a revêtue de blanc et de rouge; — un drapeau vert de chaque côté, — un drapeau d'or au-dessus.

N'est-il pas vrai que voilà une pièce pleine de grâce et de force ?

Un célèbre écrivain allemand envisageait ainsi les destinées de la poésie française :

« Si la poésie pouvait plus tard reflorir en France, je crois que cela ne serait point par l'imitation des Anglais ni d'aucun autre

peuple, mais par un retour à l'esprit poétique en général, et en particulier à la littérature française des anciens temps. L'imitation ne conduira jamais la poésie d'une nation à son but définitif, et surtout l'imitation d'une littérature étrangère parvenue au plus grand développement intellectuel et moral dont elle est susceptible : mais il suffit à chaque peuple de remonter à la source de sa poésie et à ses traditions populaires pour y distinguer ce qui lui appartient. »

Que ce nous soit un exemple et un enseignement. Au lieu de nous conformer à des modes éphémères, au lieu de nous ébahir de ce qui vient de loin, au lieu de nous défier de nous-mêmes au point de nous laisser dominer par le génie des autres, ayons foi en l'énergie de notre Wallonie. Entons sur le vieux tronc national : il tire sa sève du cœur même de notre terre. Entons dans son écorce rugueuse et bientôt il se couronnera d'une verdure luxuriante. Et nous verrons reflorir l'âge où la grâce était nue !

GÉRARD DE NERVAL s'était évertué à faire comprendre cette chose si simple. Il n'a guère été écouté, aussi convient-il de répéter ces phrases qui sont de vérité profonde :

« Des chefs-d'œuvres, les uns, produits spontanés de leur époque ou de leur sol; les autres, nouveaux et forts rejetons de la souche antique, tous se sont abreuvés à la source des traditions, des inspirations primitives de leur patrie.

« Ainsi, que personne ne dise à l'art : Tu n'iras pas plus loin ! au siècle : Tu ne peux dépasser les siècles qui t'ont précédé !... C'est là ce que prétendait l'antiquité en posant les bornes d'Hercule : le moyen-âge les a méprisées et il a découvert un monde.

Peut-être ne reste-t-il plus de mondes à découvrir, peut-être le domaine de l'intelligence est-il au complet aujourd'hui et peut-on en faire le tour comme du globe ; mais il ne suffit pas que tout soit découvert ; dans ce cas même, il faut cultiver, il faut perfectionner ce qui est resté inculte ou imparfait. Que de plaines existent que la culture aurait rendues fécondes ! Que de riches matériaux, auxquels il n'a manqué que d'être mis en œuvre par des mains habiles ! que de ruines de monuments inachevés... Voilà ce qui s'offre à nous et dans notre patrie même, à nous qui nous étions bornés si longtemps à dessiner magnifiquement quelques jardins royaux, à les encombrer de plantes et d'arbres étrangers conservés à grands frais, à les surcharger de dieux de pierre, à les décorer de jets d'eau et d'arbres taillés en portiques... »

MAURICE DES OMBIAUX.

(1) *Wallonia*, t. IV, p. 41.